

INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

1.- COMPOSITIONS DES EQUIPES

D1 : 6 joueurs (Messieurs) 3 joueuses (Dames) 3 joueurs (Corpos)
D2-D3 : 4 joueurs (Messieurs) 2 joueuses (Dames) 3 joueurs (Corpos)
D4 : 3 joueurs (Messieurs) 3 joueurs (Corpos)

D5 : 3 joueurs PROMOS (dans le secteur « Alsace Bossue » uniquement)
D6 : 3 joueurs JEUNES (dans le secteur « Alsace Bossue » uniquement)

2.- ACCESSIONS

DANS TOUTES LES DIVISIONS (MESSIEURS – DAMES)

En fin de chaque phase (à la fin du championnat pour les corpos), le premier de chaque poule accède en division supérieure

Des montées supplémentaires sont possibles dans la mesure des places disponibles .

3.- RELEGATIONS

DANS TOUTES LES DIVISIONS (MESSIEURS – DAMES)

En fin de chaque phase (à la fin du championnat pour les corpos), le dernier de chaque poule est relégué en division inférieure .

Des relégations supplémentaires auront lieu en fonction des descentes de Régionale .

4. ATTRIBUTION DES TITRES

1^{ère} phase : aucun titre n'est décerné

2^{ème} phase : les équipes classées 1ères de chaque poule d'une même division se rencontrent lors de la journée finale , pour l'attribution des titres de « CHAMPIONS DU BAS-RHIN » (si nécessaire , la Commission Sportive fera jouer des rencontres préliminaires . . . en salle neutre de préférence.)

NOUVEAU : Aucun AVANCEMENT ou REPORT de rencontre ne sera accepté pour une

rencontre prévue lors de la journée finale !

5.- FORFAITS

Dans tous les cas de forfaits , il sera fait appel à l'Article 23 des Règlements Sportifs de la FFTT :

« . . Une équipe qui est déclarée forfait , deux fois consécutives ou non, est forfait général et est exclue de la compétition . Le forfait au cours du dernier tour de championnat entraînera , en plus des pénalités , la rétrogradation de l'équipe de 2 divisions . . . **Lors de la journée des titres , le forfait se traduira par la non-accession à la division supérieure . . . »**

6.- FEUILLES DE RENCONTRE - AVANCEMENTS ET REPORTS

Seules sont valables les feuilles de rencontre délivrées par la LATT . L'association receveuse est tenue de transmettre la feuille de rencontre , sans faute , par PTT , dans les 24h00 de la compétition (le tampon PTT faisant foi) à l'adresse suivante :

**L.A.T.T. - CD 67 - Gestion des Rencontres
5, rue du Parc
67300 SCHILTIGHEIM**

D'autre part , nous vous signalons que c'est l'association receveuse qui est responsable de la feuille en l'absence d'un juge-arbitre officiel.

Pour l'AVANCEMENT d'une rencontre , celui-ci est à faire par écrit auprès de la Commission Sportive . Il peut être fait sur papier libre et doit être signé par les responsables des deux équipes , avant d'être transmis au CD.

La demande devra être faite au plus tard dans la semaine qui précède la semaine de championnat ; le non respect de cette procédure (ou de ce délai) **entraînera une pénalité pour « non production d'une feuille de rencontre .**

Le REPORT (TRES EXCEPTIONNEL) doit être soumis AU PREALABLE à la Commission Sportive .

7.- QUALIFICATION DES JOUEURS

Application stricte des Règlements de la FFTT (Articles 14 à 16)

8.- BRULAGE

Application des Règlements de la FFTT (Article 17 - § 1 et 2)

Les paragraphes 3 et 4 ne sont pas appliqués .

Suite à une décision de l'assemblée générale départementale de la saison 1999/2000, un brûlage séparé sera appliqué à chacune des deux (ATTENTION : pour le niveau départemental uniquement) : le brûlage départemental est donc remis à zéro en début de la 2^{ème} phase .

9.- PARTICIPATION DES FEMININES AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MESSIEURS (choix départemental)

Quel que soit le niveau ou évolue une joueuse en Championnat par équipes « Dames » , cette joueuse sera autorisée à participer au championnat par équipes départemental « Messieurs » (même pour le compte d'une même journée) .

10.- HORAIRES DES RENCONTRES

Selon les indications de chaque calendrier

11.- TOURNOIS

Voir les instructions prévues par la L.A.T.T.

12.- COUPES DU BAS-RHIN / COUPES D'ALSACE

Toute série ne comportant pas au moins quatre équipes dans le département sera annulée pour la saison en cours. Dans ce cas , le compte club sera créditeur , ou l'engagement sera remboursé sur demande de l'association .

13.- PENALITES

a) Absence à l'assemblée Générale	association 1 voix	45€
	association 2 voix ou plus	76€
b) Feuille de rencontre parvenue hors délais		16€
c) Feuille de rencontre non conforme		8€
d) Non production d'une feuille de rencontre		24€
e) Absence ou faux numéro de licence (par joueur)		8€
f) Joueur non qualifié (en plus du résultat rectifié)		16€
g) Joueur non licencié (en plus du résultat rectifié)		24€
h) Equipe incomplète		8€
i) Forfait d'une équipe		16€
j) Forfait général d'une équipe	Seniors	24€
	Jeunes	8€
k) Forfait coupe		8€
l) Forfait journée des titres	Finales classements ou open	8€
	Coupe	16€
	Championnats par équipes	24€
(en plus de la non accession en division supérieure)		
m) Comportement anti-sportif		16€
n) Mauvaise composition des doubles (ou joueur mal placé)		8€
o) Non présentation de licence (par joueur)		8€
p) Modification de date de rencontre non signalée (donc non autorisée)		24€
q) Feuille de rencontre mal remplie (absence de la désignation de L'association ,pas ou mauvaise indication de division , de la poule ,. . .)		8€
r) Absence ou mauvaise indication (classement entre autres) sur bordereau de 1 ^{ère} demande de licence (transmission du dossier à l'instance régionale de discipline en cas de récidive pour un deuxième joueur d'une même association)		16€

DROITS D'APPEL

Tout appel , au Comité Directeur du Comité Départemental , concernant une décision d'une Commission Départementale **doit être accompagné d'un droit d'appel de 16€** .

Si l'appel est jugé fondé , ce droit sera reversé à l'association .